

Résumé

Interview réalisé par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Mercredi 16 septembre 1998, 10 heures

Interviewer: Philippe NICOLET, rédacteur en chef de TVRL

JM = Jean Monnet

CF = Conseil fédéral

UE = Union européenne

Q = question

R = réponse

NB: Les indications de minutage sont susceptibles de légers changements.

Bruno SPINNER

Je viens d'un milieu familial "bourgeois", sans problèmes. Mon père était responsable des finances du Groupe Uniprix en Suisse. Il était strict, mais poussait à s'ouvrir. Ma mère était argovienne, fille d'entrepreneur en construction, très vivante.

A 21 ans, j'ai vécu de ma peinture, à Florence.

Les valeurs essentielles de ma jeunesse: la famille comme élément central de l'Etat, la discipline, le "On n'a rien sans rien".

Trois ennemis dans ce milieu: les socialistes, les catholiques, les juifs.

8.55 Q L'antisémitisme a-t-il joué un rôle dans les sympathies qu'ont pu avoir certains milieux suisses pour les milieux nazis ?

R Je ne peux pas vous donner un témoignage. Personne dans ma famille n'approuvait Hitler. C'était l'ennemi numéro 1.

10.00 Q Quels étaient vos intérêts de jeune homme ?

R J'adorais les filles. Je trouve d'ailleurs que la relation entre les sexes est un moteur formidable pour le développement des idées.

12.50 Avant de partir pour l'Italie, j'ai participé au mouvement de 1968.

Mais pour moi ce n'était pas un mouvement politique. C'était un mouvement de contestation de la jeunesse contre l'ordre établi. A Zurich, il y avait le "Kritische Jus Studenten".

Je donne un cours sur les aspects pratiques du droit européen à l'Université de Zurich, et je constate que les étudiants n'ont malheureusement plus l'esprit 1968.

J'ai fait ma thèse avec le Professeur Dietrich Schindler. Sur la délégation de compétences. Le parlement face aux traités.

Application aux directives de négociation. Les Suisses sont les seuls à négocier avec des cartes cachées, mais l'opinion publique exige la transparence. Tension. Cela a été l'une des grandes difficultés de cette négociation.

22.20 Q Dans cette thèse, comment envisagiez vous l'hypothèse des référendums ?

R La délégation de compétence est légale. Le mandat de négociation était soumis à référendum, car il contenait les éléments essentiels du futur accord.

23.40 Q Au cas où, dans les accords, il y aurait eu des éléments qui touchaient au droit constitutionnel, comment éviter la question du référendum ?

R Il aurait fallu faire un référendum constitutionnel obligatoire avant la négociation. Il faut creuser ces idées. La capacité de négociation du gouvernement suisse est actuellement compromise en Europe à cause de cette densité de besoin de réglementation, si sur une même question on procède à deux, trois ou quatre votes.

25.20 Q Ce système permettrait-il une accélération ?

R Oui, et cela améliorerait la participation démocratique à l'action réglementaire internationale. Car les valeurs fondamentales seraient mises en place avant la négociation.

26.20 Q Vous êtes vous inspiré d'exemples étrangers ?

R Oui, j'ai regardé les constitutions d'autres pays, par exemple les Etats-Unis ou les Pays-Bas.

27.18 Qu'est-ce-qui vous a poussé vers le droit international et vers la diplomatie ?

R La capacité de la Suisse d'agir au niveau international.

28.50 Q Quand vous avez fait ce choix de la diplomatie, l'Europe avait-elle du poids dans votre réflexion ?

R Oui. Dès après Florence, je savais que je voulais devenir diplomate. Avec l'idée de défendre les intérêts de la Suisse.

31.25 Q A cette époque, vous aviez déjà des idées arrêtées sur le rôle de la Suisse ?

R Arrêtées non, mais j'avais des idées. Je suis allé à Bruxelles, à la mission suisse auprès de la Communauté, ce qui m'a permis d'avoir un enseignement

intensif. Kellenberger m'apprenait la littérature du Sud, et me demandait de lui apprendre les bases du droit.

Je sentais déjà que, pour avoir des informations, nous prenions toujours les portes de derrière.

34.30 Q En 1977, vous êtes à Ankara.

R Je n'ai jamais regretté cette expérience. J'ai beaucoup appris.

38.10 Q L'année suivante, c'est Bruxelles. L'atmosphère était-elle différente d'aujourd'hui ?

R Non. La qualité des fonctionnaires était d'un très haut niveau. Les fonctionnaires européens ont des tâches de réflexion, pas d'exécution. Chacun d'eux garde sa propre culture, mais avec une compréhension pour les autres.

41.40 Q La construction européenne est donc différente de la construction américaine, en ce sens qu'elle affirme les cultures ?

R Absolument. En Europe, les personnes qui s'occupent de l'Europe sont les meilleures. Il faut apporter ses caractéristiques nationales. Le pire qui pourrait arriver à la Suisse serait que l'on élimine ses forces pour arriver à être euro-compatible.

J'espère que l'Europe ne sera jamais un Etat européen, mais une force toujours en mouvement. Par exemple, nous avons développé en Suisse une politique des transports forte et intelligente. Il ne faudrait pas y renoncer en raison de l'opposition momentanée de l'UE. Même si c'est au prix de la non-existence d'un accord. Car à la longue, c'est pour ces forces-là que l'Europe aura besoin de la Suisse.

46.50 Q Aujourd'hui, lorsque l'on regarde la suprématie des Etats-Unis sur l'Europe, quelle réaction devraient avoir les Européens ?

R Il n'y a plus qu'une seule force dominante. A l'Europe de s'organiser pour être équivalente.

Q En 1978, envisagiez-vous l'utilité d'un rapprochement suisse, et jusqu'où ?

R C'était la période du développement des relations sectorielles. On vivait bien avec un accord de libre-échange négocié par JOLLES et SCHAFFNER. C'était le pilier du bien-être en Suisse. Je n'ai pas pensé à ce moment-là que la Suisse devrait chercher une adhésion.

L'AELE était le prolongement des relations de libre-échange entre la Suisse et la Communauté européenne aux pays non-membres de cette communauté.

51.00 Q Pouvait-on développer des relations bilatérales AELE-Communauté plutôt que Suisse-Communauté ?

R Jamais à cette époque. Elle n'avait pas le pouvoir de négocier. Elle était alors "ein reiner Zweckverband" (une association purement utilitaire). Le vrai centre d'intérêt était déjà la gestion et le développement de l'accord entre la Suisse et la Communauté.

Q En 1982, vous êtes à Ottawa. Quelle était votre tâche principale ?

R J'étais le numéro 2. J'ai appris la modestie. C'est seulement par la modestie et la sincérité que nous pourrions convaincre nos concitoyens d'envisager l'avenir avec l'UE.

55.20 Q On parle souvent du manque de modestie du milieu zurichois.

R Pour une infime minorité. Une grande partie donne l'impression d'être hautaine, mais ne l'est pas. C'est là qu'il y a un danger pour l'unité de l'action en Suisse. Certaines tensions peuvent apparaître. Et l'autosatisfaction est telle qu'il n'y a pas besoin de bouger.

Un autre élément me paraît important. Dans cette région, comme dans d'autres en Suisse, tout est parfait, et les gens ne veulent plus voir la réalité de la Suisse. Changer cet état d'esprit serait une tâche pour les hommes politiques, mais il n'y en a pas assez.

1.00.00 Q Ne serait-il pas naturel que les hommes politiques s'appuient sur les penseurs ? Par exemple Jean Monnet ?

R Oui. J'ai nommé les hommes politiques, mais je pense aussi à d'autres responsables, à des artistes par exemple.

Je vois souvent un certain manque d'engagement. Toute l'Europe "pardonne" à la Suisse, a de la patience avec nous. On sait que ce pays a besoin d'une stratégie d'approximation politique par rapport à la stratégie d'approximation économique des pays de l'Est.

1.03.50 Q A Berne, après Ottawa, comment s'est fait le retour ?

R Au Canada, j'ai appris que la situation du Canada face aux Etats-Unis était comparable à la situation de la Suisse face à la Communauté européenne. Tout ce que le Canada faisait était dicté uniquement par ses intérêts vis-à-vis de son immense voisin.

J'ai lutté pendant des années contre le terme "l'extension du droit européen à la Suisse". Comment peut-on étendre le droit d'un pays à un autre ? J'ai aussi lutté contre le fait que la Communauté voulait continuer à voter dans les enceintes mondiales à quinze voix et non pas à une seule, forte, comme les Etats-Unis ou l'URSS.

1.08.00 Q Quelle a été votre vision de la Suisse après avoir passé plusieurs années à l'étranger ?

R D'abord un premier axe: lutter contre des mensonges comme celui qui a été cité plus haut, qui dissimulait la satellisation de la Suisse. Puis un second, qui a abouti à la préparation avec M. BLANKART d'un rapport d'intégration selon lequel il ne faudrait jamais payer un prix politique pour un avantage économique.

C'était presque un cri d'alarme. Il y avait toutes les raisons pour ne pas envisager d'adhérer à l'UE. Ce rapport confirmait qu'il fallait continuer à régler de cas en cas les problèmes Suisse-UE, par l'approche sectorielle. Il fallait ne plus dévier dans notre évolution intérieure, notamment législative, de l'évolution communautaire sans avoir une justification. C'est de là que venait ce contrôle de l'euro-compatibilité de l'action suisse, politique mais réglementaire. Et la conclusion la plus catastrophique était qu'il n'y avait pas d'alternative entre cette approche sectorielle et l'adhésion. C'est l'analyse qui a été faite par le gouvernement suisse six mois avant le discours de Jacques DELORS à Strasbourg, dans lequel il a proposé un espace économique européen, c'est à dire quelque chose qui avait été exclu six mois auparavant.

1.12.10 Q Qu'est-ce qui prévalait ?

R Avant 1989, c'était l'approche sectorielle. On sentait qu'un jour la question de l'adhésion se poserait, mais le moment n'était pas encore venu. L'essentiel est vraiment l'exclusion d'une solution intermédiaire.

1.13.00 Q Comment réglait-on alors la question de la non-participation aux décisions de Bruxelles et du risque d'être progressivement satellisé ?

R On a quand même perçu cela comme une liberté supplémentaire. C'était une période où l'UE légiférait dans beaucoup de domaines.

Principe révolutionnaire "Cassis de Dijon". Elément de confiance entre les Etats membres.

Il y avait une certaine centralisation, exigée par les Etats membres; il fallait réglementer la taille des carottes, etc. C'était pour nous une raison supplémentaire évidente de garder une certaine distance. Je ne dis pas que nous n'étions pas conscients des potentialités d'enlever à la Suisse le choix véritable de dévier de ce qui se faisait dans l'UE. Mais ce n'était pas d'actualité. Le temps de la paix n'était pas suffisamment consolidé. Et encore une fois, il n'y avait que deux voies, sectorielle ou de l'adhésion.

1.15.50 Q Comment voyait-on la construction de l'Europe, et en particulier l'idée issue de la CECA, la mise en commun des ressources économiques pour éviter les possibilités de conflit ?

R Je n'ai pas vécu 1957, mais l'idée que j'avais en moi était "Enfin les Européens sont devenus raisonnables". La finalité était politique, voire militaire, tandis que l'instrument d'action était économique. En 1972, l'Union douanière se crée. Aucun Etat membre ne veut en sortir, mais en Suisse, on hésite à y entrer.

La construction européenne était perçue en Suisse comme une construction en fumée. On ne voyait dans la presse que des signes négatifs. Et beaucoup de mes collègues pensaient que l'UE était vouée à disparaître. J'ai essayé d'expliquer ce qu'il y avait derrière cette fumée.

Béton armé derrière la fumée. Travail d'harmonisation du droit.

Les Suisses qui prédisent la chute de l'UE, ou qui la souhaitent, sont ceux-là mêmes qui lui reprochent de ne pas assurer la paix en Europe et qui veulent lui enlever ses moyens. C'est une incohérence.

1.21.00 Q Qu'avez vous pensé de la proposition DELORS ? 1989

R Je m'en suis intensément occupé. M. FELBER a consenti à m'envoyer à Bruxelles. Le CF venait d'approuver un accord qui disait "Sectoriel ou adhésion, rien d'autre".

Nous avons eu des contacts personnels avec le Conseiller qui a préparé le discours de M. DELORS. Il nous en a montré des éléments.

Le discours proposait de créer un espace économique européen, en faisant participer les pays de l'AELE aux libertés du marché intérieur et en les associant à la prise de décision pour le développement de ces libertés.

Je me souviens que quatre semaines après ce discours, j'ai écrit catégoriquement que si on devait réaliser ces idées avec les instruments de droit international à disposition, on allait à l'échec. Car il n'était pas réalisable de combiner la discipline d'un membre d'une union avec les libertés d'un non-membre.

On sait très bien que DELORS a fait cette proposition pour éviter l'adhésion de l'Autriche à l'UE. On s'est laissé entraîner par la dynamique des hommes politiques et de l'AELE.

1.27.00 Q M. FELBER vous a-t-il fait part de sa réaction ?

R Jamais. Je ne sais pas si les Conseillers fédéraux l'ont lu. Mais M. BLANKART l'a lu.

C'était l'offre pleine et entière de participer aux mécanismes de décision pour développer les quatre libertés. Mais il n'était pas dit sur la base de quels acquis cette négociation aurait lieu. Je parlais de l'idée qu'il y avait l'acquis communautaire, mais certainement aussi l'acquis des Etats de l'AELE.

Un an plus tard, M. DELORS a retiré son offre, en disant "Vous pouvez participer au marché intérieur, mais sans avoir droit à la parole s'il s'agit de modifier ses règles". A partir de ce moment, nos collègues suédois ont pris

l'habitude de tout accepter de l'UE, et nous sommes apparus comme ceux qui voulaient toujours freiner.

Il fallait compter trois heures de pré-négociation entre les Etats de l'AELE parlant d'une même voix, pour dix minutes de négociation avec l'UE. On passait des semaines entières à Genève pour préparer une position consolidée. C'était le prix à payer pour que des pays qui n'ont pas grand-chose en commun puissent parler d'une seule voix.

1.32.00 Q Et la deuxième proposition DELORS ? 1990

R Elle enlève la moitié de l'offre: la codécision pour l'évolution des règles du marché intérieur. Il était prévisible qu'une telle conception ne serait pas réalisable, et on l'avait dit. Mais la dynamique politique avait fait son effet. Si on analysait cette proposition, cela devenait clairement une invitation à la satellisation. Nos responsables politiques s'en sont rendus compte, mais les pays nordiques poussaient à accepter.

Nous étions en train de négocier en même temps que l'Autriche pour l'EEE, et nous avons appris - par la presse - qu'elle déposait une demande d'adhésion ! Nous n'avions pas été avertis de sa démarche ! Il y a eu des discussions vives. Nous leur avons reproché de saper la position de l'AELE. La réponse a été on ne peut plus sincère "Ce n'est pas faisable, ce sera insupportable".

Puis les autres pays ont déposé leur demande. A Berne, les négociateurs étaient en même temps les communicateurs vis-à-vis de l'opinion publique, et c'était regrettable. Le CF, neuf mois avant le vote, a encore publiquement dit "C'est un mauvais accord"

1.39.00 Q Quels étaient les arguments pour dire cela ?

R La satellisation. Et l'augmentation des étrangers en Suisse. Après la votation, des analyses ont été faites. Il me paraît important pour l'histoire de la Suisse de souligner que notre demande d'adhésion n'était que le 8ième ou 9ième motif de refus. Les deux raisons principales ont été la crainte des étrangers et le danger de satellisation.

L'entente entre FELBER et DELAMURAZ et l'engagement de OGI ont sauvé la stratégie à long terme du CF.

1.41.00 Q Revenons sur la période de la demande d'adhésion. Dans les critiques des débuts de 92, y avait-il une unité de vue sur l'EEE ?

R C'est là que je suis revenu à Berne. J'ai été accueilli par un Conseiller fédéral avec sa pipe à la bouche qui m'a dit: "Que voulez vous faire ? On n'a pas besoin de vous ici. Il faut dissoudre le Bureau de l'Intégration"

1.43.00 Q Lorsque Otto STICH vous a dit cela, était-ce par provocation ou par conviction ?

R Par conviction. Il a ajouté. "La dissolution du Bureau pourrait être une contribution à l'assainissement des Finances fédérales". Cela prouve qu'il n'y avait pas unanimité au sein du CF. C'était un handicap. Le moment le plus intense que nous ayons vécu a été la décision du CF de déposer une demande d'adhésion. Seuls les protocoles des délibérations du CF diront comment les choses se sont exactement passées.

1.44.50 Moi, je retiens de ce que j'ai entendu de la part de conseillers fédéraux, qu'il n'y avait pas une majorité pour accepter l'EEE comme solution transitoire s'il n'y avait pas en même temps dépôt de demande d'adhésion. Le jeu du vote au CF était donc tel qu'il n'y aurait pas pu avoir décision d'accepter l'EEE, s'il n'y avait pas eu décision de déposer la demande.

1.45.30 Q Pourquoi ?

R Parce que, si les Suisses obtenaient tout ce qu'ils voulaient en matière économique, il y aurait eu danger qu'il n'y ait plus la dynamique nécessaire en Suisse pour sortir d'une satellisation définitive du Pays.

1.46.00 Q Cela aurait pu être l'argument fort pour l'adhésion ?

R Si la Suisse avait quitté l'AELE, l'EEE n'aurait pas vu le jour. Car l'UE était intéressée à l'EEE notamment parce qu'elle englobait la Suisse. Et quitter l'AELE aurait été considéré par l'UE et l'AELE comme la trahison d'un marché commune de trois ans.

Au CF, la position était: " On déclare l'EEE solution intermédiaire, passage obligé vers l'adhésion, et on dépose aussi vite que possible la demande d'adhésion".

1.48.00 Les principaux arguments de M. FELBER étaient:

- de toutes façons, le peuple suisse ne croira pas que le CF ne veut pas adhérer, puisque tous les autres veulent adhérer, même avec l'EEE. On pourrait dire que le CF ment. C'est pourquoi il faut jouer la transparence.
- Nous devons être présents comme Etat membre lorsque Maastricht prendra des décisions importantes dans les domaines du droit social, du secret bancaire, etc. Dans quelques années, lors de la révision des Traités, il faudra pouvoir empêcher une évolution qui irait à l'encontre des valeurs fondamentales de notre Pays.

1.51.00 Q Et votre opinion ?

R J'étais avec KELLENBERGER l'architecte de ces listes d'arguments. Mais nous avons sous-estimé une composante du "Non": la capacité des adversaires de l'Intégration de mélanger un pas intermédiaire avec le pas final. Nous avons cru que neuf mois suffiraient pour expliquer au Peuple la

double décision qu'il aurait à prendre, une première fois sur cette mesure intermédiaire, et une seconde fois sur l'adhésion.

1.52.00 Nous avons eu une discussion à quatre: FELBER, DELAMURAZ, KELLENBERGER, et moi. C'était avant mon retour de Bruxelles. Delamuraz et Felber m'ont posé la question: "Pouvez vous vendre l'EEE en Suisse ?". J'ai répondu: "Oui, mais à condition que l'adhésion reste la finalité". Ils ont dit oui.

1.56.00 Q En 1992, la majorité du CF était favorable à l'adhésion ?
R La majorité, oui. Il y avait toujours quasiment unanimité pour dire qu'un jour la Suisse serait membre. Mais le moment n'était pas venu.

1.58.00 Q Au lendemain du non, on retrouve la problématique du sectoriel. Comment la reprise des négociations a-t-elle été faite ?
R Le dimanche 6 décembre, dans le salon du Palais fédéral du Président de la Confédération, il y avait FELBER, DELAMURAZ, KOLLER, BLANKART, CASANOVA et moi. Lorsqu'il a été clair que la majorité des Cantons était contre, M. Koller a dit: "J'espère qu'il n'y aura pas majorité du Peuple pour, car nous aurions un problème institutionnel immédiat". Puis M. Delamuraz a dit: " Devons nous démissionner ?". Il y a eu alors une discussion: " Qui prendra le pouvoir dans ce cas ?". Puis ils sont arrivés à cette conclusion: " Nous ne pouvons pas laisser le pouvoir exécutif de ce Pays à ceux qui ont voté non, car nous n'avons pas d'alternative gouvernementale". Il fallait donc accepter le résultat et continuer. Et effectivement il n'était pas facile, pour tous, de changer de cap et de défendre crédiblement les intérêts du Pays avec un autre instrument, que jusqu'alors on avait considéré comme dépassé.

2.01.20 Le 7 décembre, j'ai dit à notre mission à Bruxelles de convoquer immédiatement le Comité mixte de l'accord de Libre-échange. Cet accord, on n'en parlait plus depuis cinq ans. C'était l'accord négocié en 1972 par JOLLES et SCHAFFNER. Vingt ans plus tard, on retombait sur ce pilier solide. Au lendemain de ce vote, il fallait tout de suite ramasser les débris pour essayer de construire sur quelque chose de nouveau.

2.03.02 Q Quelle a été la réaction de vos partenaires ?
R Nous avons réagi avant leurs réactions. Nous avons dit: "Il n'y aura pas de possibilités pour la Suisse de choisir uniquement les raisins sur le gâteau" Avec le non à l'EEE, on est retombé dans une politique d'intérêt pur. Nous savions que ce serait un chemin très difficile, car il faudrait trouver un équilibre d'intérêts non seulement avec l'UE, mais aussi avec chacun des Etats membres.

Nous avons choisi cinq domaines de négociations couvrant quatorze sujets, et l'UE a ajouté deux domaines, l'agriculture et la libre circulation des personnes, que nous n'avions pas proposé.

2.05.30 Q Est-ce que l'UE avait hâte de négocier ?

R Non, pas du tout ? Il était clair que pour l'UE, les relations économiques entre la Suisse et l'UE, c'était le sucre dans le café. Pour nous c'était la viande.

Notre carte la plus forte n'était pas une carte économique, c'était une carte politique. Nous étions en pleine négociation classique fin du 19^{ème} siècle, confrontation d'intérêts. Notre carte politique était celle de la petite démocratie directe que l'UE ne pouvait se permettre d'écraser. Mais cet argument a été affecté par l'affaire des fonds juifs. Tout-à-coup, il a été loisible dans le monde entier de critiquer la Suisse.

2.07.50 Q La Suisse aurait-elle été en butte aux mêmes critiques mondiales dans cette affaire, si elle avait fait partie de l'UE ?

R Je suis convaincu que les réactions mondiales vis-à-vis de la Suisse auraient été totalement différentes. J'en veux pour preuve l'attitude de l'UE au moment de la crise des Malouines. L'Argentine a essayé de menacer la Grande-Bretagne de sanctions économiques. Mais elle s'est très vite rendu compte qu'il n'y a plus de frontières économiques entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe, et que la contre-sanction aurait été de toute l'Europe contre l'Argentine.

2.09.20 Q Avez vous le sentiment que vos partenaires européens profitent de cette situation de la Suisse ?

R Non. Ce que je crains beaucoup plus, c'est l'indifférence. Nos voisins européens nous disent: "Nous comprenons très bien que vous ayez besoin de temps, mais ne vous plaignez pas... Que vous vouliez les avantages de non-membre et de membre, nous ne pouvons plus l'expliquer à nos parlements". Une fois ceci dit, ils passent à autre chose. Cela leur est égal, ce que nous faisons.

2.11.07 Q Où en sommes nous ?

R Après trois ans, nous avons terminé les négociations sur les sept domaines. Nous sommes d'accord entre nous que l'on ne peut pas faire mieux. Ces sept accords écrits constituent un équilibre des intérêts en jeu. Il manque maintenant l'acceptation par les amateurs que sont les hommes politiques, des résultats obtenus par les professionnels.

(L'actualité, l'Autriche, l'Allemagne; la taxe poids lourds en Suisse. Politique des transports en Suisse, modèle pour l'Europe)

2.15.10 La politique des transports sera un apport de la Suisse à l'Union européenne.

Je n'exclus pas qu'il faille attendre janvier ou février pour procéder à la signature des accords au niveau ministériel. Si nous allons plus loin dans le temps, je sens venir une pression énorme pour compléter les sept domaines de négociation par d'autres. La réalité est déjà en train de dépasser ce qui est écrit dans ces accords.

2.16.50 Q Est-ce que le cap politique pourra être facilement franchi ?

R Le sujet trait, c'est-à-dire l'ouverture du marché du travail, c'est la même chose, ici dans cet accord sectoriel, que la réglementation qu'on avait rouverte dans l'EEE, c'est-à-dire des libertés pour certaines catégories de personnes. Ce qui est différent, c'est la nature statique de l'accord. Dans l'EEE, on est entré dans une dynamique du marché intérieur (*Exemple des médecins*).

Dans notre accord, c'est une approche statique, photographique. S'il y a un changement dans l'UE ou chez nous, dans la législation, dans la pratique, il faut modifier l'accord formellement chaque fois. Autre différence: nous avons peut-être sous-estimé la crainte des milieux suisses dont le niveau de vie, à profession égale, est supérieur à celui de l'UE. Par exemple, un frontalier de Colmar peut offrir ses services à Bâle pour la moitié du salaire d'un Suisse, qui a besoin pour vivre en Suisse de plus d'argent que pour vivre à Colmar.

Contrairement à l'EEE, nous avons présenté dans le cadre de cet accord une législation suisse qui lutte contre de telles surenchères. Nous avons aussi pu ajouter un nouveau volet, la liberté de services, jusqu'à 90 jours par an.

Un Suisse est traité comme un citoyen UE après deux ans de travail dans l'UE. En revanche, un citoyen de l'UE sera traité en Suisse comme un Suisse après une période de 12 ans.

2.24.10 Q Si l'adhésion intervenait avant 12 ans, cette disposition de période transitoire serait-elle caduque ?

R Non. Mais une négociation d'adhésion avec la Suisse serait utilisée par l'UE pour parfaire l'acquis communautaire dans certains domaines. Je pense qu'il y a des périodes transitoires, par exemple avec les pays de l'Est, qui vont au-delà des 25 ans.

2.25.40 Q Qu'en est-il des anciens pays de l'AELE ? Ont-ils des statuts transitoires différenciés ?

R Oui. (*Exemple, tabac à mâcher en Suède*).

2.27.00 Q Au delà de l'utilité politique du dialogue, y a-t-il vraiment des conséquences utiles qui seront enregistrées d'ici à l'adhésion ?

R La mise en vigueur de ces accords a une importance énorme pour la marche vers l'adhésion. La préoccupation du Peuple est le coût de l'adhésion. (*Questions que se pose le peuple suisse*) . Mais il est évident que c'est largement insuffisant; on peut donner trois exemples:

1 - L'Euro. Il agira beaucoup sur la Suisse en tant que danger, que risque. La Suisse devra supporter seule la surévaluation du franc suisse.

2 - La sécurité. Le manque de coopération policière ne garantira pas la sécurité du citoyen suisse.

3 - Des accords internationaux de l'envergure de ceux conclus par l'UE ne pourront pas être conclus par la Suisse seule. Nous perdrons notre position.

2.35.58 Q Qu'est ce qui empêcherait la conclusion d'accords en matière de coopération policière ?

R Le manque de supranationalité ! Le principe "Cassis de Dijon" est absolument fondamental. Les institutions supranationales, la Suisse a refusé de s'y soumettre. Finalement, je préfère le mot "supranational" au mot "national". Car en Suisse, en 150 ans, on n'a pas réussi le principe "Cassis de Dijon".

2.37.10 Q Est-ce qu'il y a des surprises à attendre des milieux politiques ?

R Je ne crois pas. Les adversaires se concentreront sur leur lutte contre l'adhésion. Ce système du 19ième siècle, que nous appliquons, "Intérêt", ne peut pas continuer longtemps. Il faut faire vite. La négociation à l'intérieur de l'UE est sans fin, et il faudra réviser perpétuellement les sept accords.

2.43.10 Q Quel est l'agenda ?

R L'initiative des Jeunes. Le CF lui oppose un arrêté fédéral simple. Le Parlement aura deux ans et demie, peut-être trois ans pour délibérer de ces initiatives. Le CF veut déclencher un débat et prendre la température en Suisse. Il a la compétence pour commencer les négociations d'adhésion. Nécessairement, soit il y a adhésion, soit il y a vote.

Q Ne pensez vous pas que cela pose un terrible problème démocratique ? On entend, parmi les adversaires de l'Europe, des critiques qui disent: " Lorsque le Peuple refuse ce que la majorité gouvernementale a voulu, elle s'arrange pour le faire passer d'une autre manière". (*Exemple: heure d'été*)

R C'est à prendre au sérieux. Mais on n'a jamais donné au peuple suisse l'occasion de voter sur l'adhésion. La votation sur l'EEE n'était pas une votation de remplacement. Dire maintenant "le non à l'EEE était un non à l'adhésion", il faut lutter contre. Et cela explique aussi les grandes

hésitations du gouvernement suisse. Combien de fois a-t-on voté sur l'introduction du droit de vote des femmes ? Trois fois ? Combien de fois peut-on voter sur l'adhésion ? Je crains que ce soit pire. Un "non" voudrait dire un "non", et il y aurait des changements dans la structure sociale et économique de notre pays. Le CF hésite beaucoup à avoir ce vote décisif.

Q Ne devrait-il pas y avoir des moyens d'information plus puissants ?

R Dès que l'on demande un crédit sur la question européenne, on en fait LA question européenne. En plus, ce crédit d'information, à l'Etat, est aussi financé par les-adversaires. Peut-être faudrait-il confier une partie de l'information à des organes externes à l'administration.

Q Votre pronostic: dans dix ans, la Suisse aura-t-elle adhéré à l'UE ?

R Absolument. Ou alors, je n'habiterai plus en Suisse. Dans cinq ans, nous serons dans la dernière phase de négociation d'adhésion. Personnellement, je crois que l'on approche des 60% de votants "oui". Mais le risque politique, pour nos gouvernants, est grand. Chapeau pour leur courage.